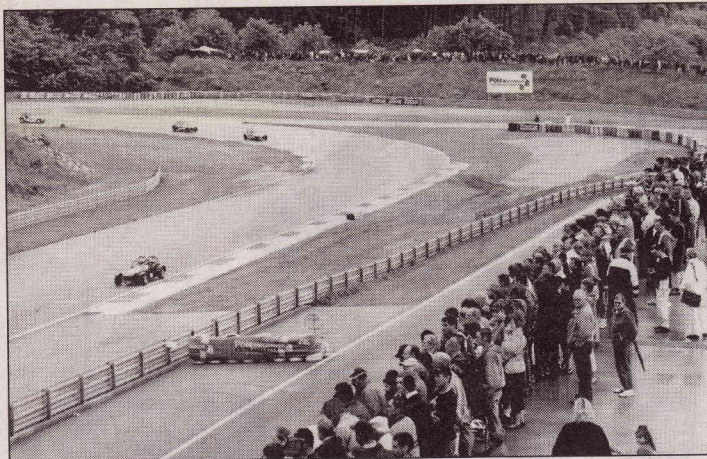


Pôle mécanique **Des chiffres qui vont faire du bruit**

Régulièrement remis en cause par les actions de trois plaignants, dont le quotidien serait perturbé par des nuisances sonores, le Pôle mécanique s'est plié, début septembre, aux contraintes d'une étude d'impact sonore. Placée sous l'égide de l'Agence régionale de la santé, elle s'est déroulée pendant deux jours.

Le site accueillait le vendredi 3 des voitures sur la piste de vitesse puis des motos le lendemain. Simultanément, les pistes de karting et de rallye étaient également occupées. « *Autrement dit*, souligne Laurent Corric le directeur du Pôle, *l'activité était à son niveau maximum.* » Enfin, le dimanche matin, la piste de karting mise volontairement à l'arrêt, une mesure a été prise avec la seule piste de vitesse en activité.

L'acousticien, expert auprès des tribunaux, a placé un sonomètre chez chacun des plai-



Le Pôle pourra continuer notamment à organiser des compétitions.

gnants, tous trois domiciliés à Saint-Martin-de-Valgaugues. Chez M. Isafo, en contre bas de la colline séparant sa propriété de l'emprise du Pôle, il était sur la terrasse. Chez Mme Bedos, une terrasse ayant vue directe sur le Pôle a également été choisie pour ac-

cueillir l'équipement. Enfin, chez Mme Layre, il était sur le côté le plus exposé.

L'opération a également tenu compte de l'influence et de l'orientation du vent. A titre de comparaison, l'acousticien a procédé au relevé du bruit résiduel, celui qui est entendu en

temps normal, c'est-à-dire en dehors des périodes d'utilisation des circuits. Il variait entre 35 décibels chez M. Isafo et 37 chez Mme Layre. Dans la phase active du Pôle, les enregistrements affichaient exactement le même niveau sonore chez le premier plaignant tout comme chez Mme Bedos, le premier jour. Pour elle, le lendemain, on notait une hausse de 6 dB lorsque le vent soufflait vers le Sud et de 1 dB lorsqu'il s'est orienté au Nord.

Différence nulle le premier jour chez Mme Layre et et de 2 dB le samedi lorsque le vent s'est orienté au Nord.

« *Nous sommes irréprochables puisque jamais nous ne dépassons le seuil limite qui est de 6 dB au-dessus du volume sonore résiduel* », souligne Laurent Corric qui va pouvoir désormais finaliser le dossier d'extension de la piste de vitesse. ●